M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, depuis trente ans, il semble que la répartition de la charge fiscale ait beaucoup changé. Il y a trente ans, en effet, la charge fiscale se répartissait également entre les sociétés et les particuliers. Sous les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé au cours de ces trois décennies, cette répartition a changé au point où la part des impôts payés par les particuliers, principalement sous forme de taxes à la consommation comme celle qui nous est présentée aujourd'hui, est passée à 80 p. 100, tandis que celle des sociétés est tombée à 20 p. 100. Il semble donc y avoir eu un changement radical dans la répartition de la charge fiscale, au détriment des particuliers.

Parallèlement, nous avons été témoins de l'émergence d'une autre situation, soit la concentration de la propriété au Canada dans les mains d'un nombre de plus en plus restreint de familles ou de sociétés de portefeuille. Dans son livre intitulé *Who Controls Canada*, Diane Francis précise que quelque neuf familles et une poignée de sociétés de portefeuille détiennent 50 p. 100 des actions inscrites à la Bourse de Toronto. L'économie canadienne est donc dominée par un très petit nombre de personnes. Au Salvador, toute la propriété est concentrée dans les mains de quatorze familles. Force nous est de constater que la concentration est encore plus forte au Canada.

Le député peut-il nous suggérer des moyens grâce auxquels, en redistribuant le fardeau fiscal, nous pourrions également redistribuer et démocratiser la propriété de notre économie, de sorte que plus de Canadiens aient l'impression d'être propriétaires de l'économie et participent aux orientations qu'elle prend? Le député a-t-il des suggestions à faire à ce propos?

M. Stupich: Monsieur le Président, cette question est liée à celle que le député de Delta a posée au sujet des dépenses qui pourraient être réduites.

Nous pourrions réduire les dépenses fiscales, celles qui ont donné lieu à la situation décrite par le député de Comox-Alberni. Elle est bien simple: grâce à diverses dépenses fiscales, toutes licites, les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé ont facilité la tâche des particuliers riches et des sociétés qui voulaient éviter de payer de l'impôt sur le revenu. Comme je l'ai dit plus tôt, le gouvernement a constamment déplacé le fardeau fiscal, le faisant passer des sociétés et des particuliers riches aux contribuables à faible revenu ou à revenu moyen. Ce sont ces derniers qui, par l'entremise de ce régime de dépenses fiscales, paient à la place des sociétés et des particuliers riches.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je me sens très privilégiée de pouvoir parler ce matin du projet de loi C-20. Cette mesure législative renferme les modifications nécessaires pour mettre en oeuvre les mesures budgétaires portant sur la taxe de vente fédérale, la taxe d'accise et les droits de douane.

Le gouvernement propose d'imposer une taxe de 9 p. 100 sur les produits et services pour remplacer la taxe de vente fédérale de 13 p. 100 qu'il considère comme une taxe régressive et un handicap économique pour le Canada. La taxe fédérale de vente s'élevait à 9 p. 100 lors de l'accession du gouvernement au pouvoir en 1984. Si elle était si préjudiciable à l'économie, pourquoi est-elle passée de 9 p. 100 à 10 p. 100, puis à 11 p. 100, puis à 12 p. 100, pour atteindre actuellement 13 p. 100? Ce n'est pas logique. Le premier ministre a dit que cette taxe faisait sournoisement disparaître des emplois et, pourtant, il n'a pas hésité à l'augmenter.

Le premier député ministériel qui a pris la parole ce matin a expliqué comment cette taxe contribuerait à réduire le déficit. Est-ce quelque chose de nouveau que nous entendons depuis peu? Quand le projet de taxe sur les produits et services a été présenté, on n'a pas mentionné qu'elle contribuerait à réduire le déficit jusqu'à ce que certains, autres que des députés ministériels, se mettent à l'examiner et se rendent soudain compte que la TPS permettrait au gouvernement de toucher des milliards de dollars en recettes supplémentaires par rapport à l'actuelle taxe de vente fédérale. Le gouvernement a donc dû finir par admettre que cette taxe ne serait pas sans incidence sur les recettes. Je suppose que les Canadiens se demandent si le gouvernement actuel finira un jour par savoir ce qu'il dit.

• (1230)

Nous avons tous été témoins de la campagne électorale de l'automne 1988. On n'y a malheureusement parlé de rien d'autre que du libre-échange. Il n'y a absolument pas été question du fait que notre pays faisait face au déficit le plus énorme de son histoire et que ce déficit avait doublé de 1944 à 1988. Le gouvernement n'en a absolument pas parlé. Or, nous voici maintenant réunis en cette trente-quatrième législature et voilà soudain que le gouvernement se décide enfin à dire franchement que le déficit présente un grave problème et que nous devons le réduire.

Je pense que tous les Canadiens qui se préoccupent de la situation tiennent à ce que le déficit diminue. Mais si ce projet de taxe sur les produits et services est mis en oeuvre comme le prévoit le gouvernement fédéral, les Canadiens paieront en 1991 une nouvelle taxe chaque fois qu'ils achèteront une vaste gamme de produits et de services. Pour la plupart des Canadiens, la nouvelle taxe